

CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

DÉLIBÉRATION N° CR 44.00

DU 21 SEPTEMBRE 2000

CREATION D'UNE BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE LA
CORNICHE DES FORTS EN SEINE SAINT-DENIS SUR LES COMMUNES DE
ROMAINVILLE-LES LILAS-PANTIN ET NOISY-LE-SEC

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

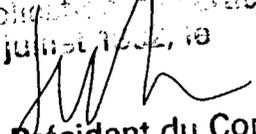
- VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU Le Contrat de Plan Etat-Région pour 2000-2006 ;
- VU La délibération n° CR 85.01 du 22 janvier 1985 relative à la politique régionale sportive, de détente et de loisirs ;
- VU La délibération n° CP 93.319 du 16 septembre 1993 relative à l'étude de faisabilité d'une base de plein air et de loisirs en Seine Saint-Denis ;
- VU Les délibérations n° CP 94.458 du 1^{er} décembre 1994, n° CP 95.16 du 19 janvier 1995, n° CP 25.500 du 30 novembre 1995, n° CP 96.04 du 22 février 1996 et n° CP 98.412 du 5 novembre 1998, relative au projet de base de plein air et de loisirs en Seine Saint-Denis ;
- VU L'étude de définition du pré-programme d'aménagement du projet de base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts ;
- VU Le rapport CR n° 40.00 présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- VU L'avis de la commission des sports, des loisirs et du tourisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE UNIQUE

Décide de créer une nouvelle base de plein air et de loisirs sur le site de la Corniche des Forts en Seine Saint-Denis sur les communes de Romainville, Les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec, conformément à l'étude de définition du pré-programme d'aménagement susvisée et au périmètre de consistance foncière joint en annexe.

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1992, la


Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France
JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A LA DELIBERATION

- Périmètre de consistance foncière (3 cartes)



Département de la SEINE-SAINT-DENIS
B.P.A.L.
" La Corniche des Forts "
PERIMETRE DE CONSISTANCE FONCIERE

COMMUNE DE NOISY LE SEC

COMMUNE DE PANTIN

Commune de Pantin
Petit Pantin
Square
Henri Barbusse

COMMUNE DES LILAS

Fort de St. Maurice

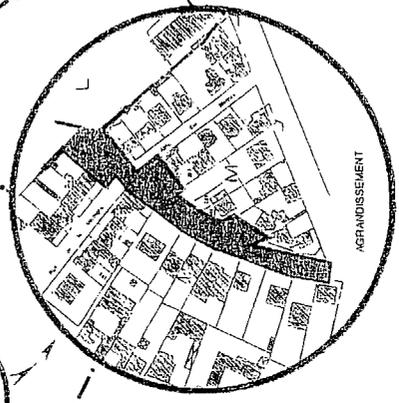
COMMUNE DE NOISY LE SEC

LES FRAIS CULS DE BETHISY

LES BLONNES

Commune de Noisy

Légende	
[Symbol]	Missions d'ingénieries foncières prévues en Novembre 1992
[Symbol]	Proposition de Salariés sur la Seine de Bethisy
[Symbol]	Propriété de l'Etat (Ministère de la Défense)
[Symbol]	Propriété du Département de la Seine-Saint-Denis
[Symbol]	Propriété de la Commune
[Symbol]	Office HLM de Pantin
[Symbol]	SCI des Bat Pays
[Symbol]	PCIT P. C. D. S.
[Symbol]	Parcelles et Chaussées
[Symbol]	M. Lavoisier
[Symbol]	Société Oubonville
[Symbol]	Société Lavoisier



C.A.P. / D.T.F.
Avril 2000
Dossier B50111

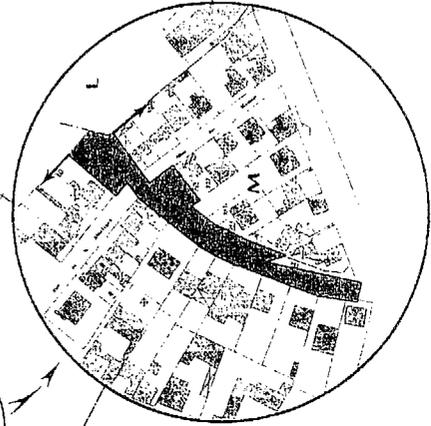
Département de la SEINE-SAINT-DENIS
B.P.A.L.
" La Corniche des Forts "
 PERIMETRE DE CONSISTANCE FONCIERE

COMMUNE DE NOISY LE SEC

COMMUNE DE PANTIN

COMMUNE DES LILAS

Fort de Romainville



LEGENDE

-  Parcelles publiques
-  Secteur à acquérir en priorité
-  U.I.C. ou Est
-  Acquisitions non prioritaires

